



Document de séance

B8-0537/2017

26.9.2017

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

déposée conformément à l'article 133 du règlement

sur les menaces que fait peser la Commission européenne sur la liberté
d'expression

Sophie Montel, Florian Philippot

Proposition de résolution du Parlement européen sur les menaces que fait peser la Commission européenne sur la liberté d'expression

Le Parlement européen,

- vu l'article 133 de son règlement,
- A. considérant que Mariya Gabriel, la nouvelle commissaire au numérique, a annoncé sa volonté de mettre sur pied un groupe d'experts sur les «*fake news*»;
- B. considérant que le but de cette commission sera, comme toujours, de trouver les moyens de réprimer tous ceux qui diffusent des «*fake news*», soit par la sanction, soit par la censure;
- C. considérant, par ailleurs, qu'il n'est rien de plus antidémocratique que de laisser le soin à des «experts» ou autres technocrates non élus de la Commission européenne de dicter ce qui est vrai et ce qui est faux;
- D. considérant enfin que la liberté d'expression devrait être l'une des valeurs les plus importantes pour nos sociétés démocratiques, et que celle-ci est cependant constamment attaquée par des gouvernements et de grandes entreprises;
 1. demande à la Commission de renoncer à constituer un groupe d'experts sur les «*fake news*»;
 2. demande à la Commission de constituer une commission chargée d'enquêter sur les multiples censures auxquelles certains grands groupes du numérique tels que *Facebook* et *Twitter* s'adonnent.